
Maison d'éducation, rue Sainte-Catherine d'Enfer à Paris.

Numéro d'inventaire : 1981.00069.23

Type de document : prospectus, catalogue publicitaire

Imprimeur : Lebègue

Période de création : 3e quart 19e siècle

Date de création : 1850 (vers)

Description : Feuille imprimée recto verso. Bords irréguliers et papier fripé.

Mesures : hauteur : 185 mm ; largeur : 142 mm

Notes : Prospectus d'une maison d'éducation sise au 4 de la rue Saint-Catherine-d'Enfer à Paris, à côté du Luxembourg et du lycée Monge. L'établissement offre des cours complétant ceux du lycée et préparant aux grands Ecoles. Conservation : voir boîte enseignement masculin.

Mots-clés : Prospectus, règlements, statuts d'établissements

Filière : Institutions privées

Niveau : Post-élémentaire

Nom de la commune : Paris

Nom du département : Paris

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 2

MAISON D'ÉDUCATION,

Rue Sainte-Catherine-d'Enfer, n° 4.

Cet établissement est situé à côté du Luxembourg, dans un des quartiers les plus agréables de Paris.

L'intention des directeurs est de joindre à de fortes études, à des principes solides, une éducation appropriée aux besoins de notre époque et aux diverses carrières que doivent embrasser des enfants destinés à vivre dans le monde.

Les élèves qui font des études classiques suivent les classes du Lycée Monge, lorsqu'ils en sont jugés capables. Des leçons préparatoires à ces classes et des répétitions leur sont données dans l'intérieur de l'établissement, où ils trouvent tous les secours dont ils peuvent avoir besoin pour assurer le succès de leurs études.

On donne des soins tout particuliers aux jeunes gens qui se disposent à subir prochainement les examens du baccalauréat.

Les élèves qui se préparent aux diverses écoles du gouvernement suivent également les cours du collège, et reçoivent des répétitions, dans l'intérieur de la maison, sur toutes les parties de l'enseignement : ces répétitions sont données par des hommes spéciaux et expérimentés. Outre ces soins de tous les jours, des professeurs habiles viennent fréquemment leur faire subir des examens, afin de les habituer aux épreuves orales, et de constater leurs progrès.

Il existe dans l'établissement un cours préparatoire pour les plus jeunes enfants : on les initie peu à peu aux études classiques.

L'instruction religieuse et la discipline sont confiées à un prêtre attaché à l'établissement.

Une personne de confiance est chargée de veiller à la propreté et à la toilette des enfants. Elle leur donne des soins de tous les instants.

Les parents reçoivent tous les mois, des notes sur la conduite et les progrès de leurs enfants.

CONDITIONS.

La pension, pour l'année scolaire, sans y comprendre les vacances, est de 1200 francs pour les élèves qui suivent le cours ordinaire des études classiques; elle se paie d'avance et par quartier. Les frais de langues vivantes, de collège, de dessin, de livres classiques et de blanchissage, sont en dehors.

La maison se charge de tous ces frais moyennant une somme annuelle de 300 francs.

Les élèves qui se destinent aux écoles spéciales du gouvernement, paient 200 francs de plus.

Les enfants qui se préparent à l'école de marine sont admis aux mêmes conditions que les élèves qui suivent les cours des études classiques.

Lorsque les parents le désirent, ils peuvent s'arranger avec l'établissement pour les frais de vêtements, de musique, de fourniture de toute espèce.

